

Mairie de la Garde Arrondissement de Coulon

Du Samedi Janvier an mil huit cent trente-huit à Dix heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né à la Garde le huitième Janvier à deux heures du soir fils de Louis Touché
 profession d'agriculteur et de Jeanne Laispy
 âgée de cinquante-trois ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le sieur Louis Touché père de l'enfant
 âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Laispy, âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 Second témoin, François Montaudou, âgé de cinquante ans, profession d'agriculteur
 domiciliés à la Garde

Constaté, suivant la loi, par moi l'auteur assermenté et juré, Maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été relaté.

Touché Louis Laispy Montaudou Agnasson

Mairie de la Garde Arrondissement de Coulon

Du Dimanche Janvier an mil huit cent trente-huit à Dix heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né à la Garde le huitième Janvier à deux heures du soir fils de Jean Baptiste Garnier
 profession d'agriculteur et de Catherine Laispy
 âgée de cinquante-trois ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Baptiste Garnier père de l'enfant
 âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Laispy, âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 Second témoin, Jean Laispy, âgé de cinquante ans, profession d'agriculteur
 domiciliés à la Garde

Constaté, suivant la loi, par moi l'auteur assermenté et juré, Maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été relaté.

Laispy Laispy Agnasson

Mairie de la Garde Arrondissement de Coulon

Du Dimanche Janvier an mil huit cent trente-huit à Dix heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né à la Garde le huitième Janvier à deux heures du soir fils de Jean Baptiste Garnier
 profession d'agriculteur et de Catherine Laispy
 âgée de cinquante-trois ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Baptiste Garnier père de l'enfant
 âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Laispy, âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 Second témoin, Jean Laispy, âgé de cinquante ans, profession d'agriculteur
 domiciliés à la Garde

Constaté, suivant la loi, par moi l'auteur assermenté et juré, Maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été relaté.

Laispy Laispy Agnasson

Mairie de la Garde Arrondissement de Coulon

Du Dimanche Janvier an mil huit cent trente-huit à Dix heures du matin
 ACTE DE NAISSANCE d'un enfant né à la Garde le huitième Janvier à deux heures du soir fils de Jean Baptiste Garnier
 profession d'agriculteur et de Catherine Laispy
 âgée de cinquante-trois ans, domiciliée à la Garde

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe masculin
 Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Baptiste Garnier père de l'enfant
 âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 domicilié à la Garde

Premier témoin, Jean Laispy, âgé de cinquante-trois ans, profession d'agriculteur
 Second témoin, Jean Laispy, âgé de cinquante ans, profession d'agriculteur
 domiciliés à la Garde

Constaté, suivant la loi, par moi l'auteur assermenté et juré, Maire de la Commune de la Garde remplissant les fonctions d'Officier public; et lecture du présent acte a été donnée à la partie déclarante et aux témoins, qui ont signé avec moi, à l'exception du déclarant qui a été relaté.

Laispy Laispy Agnasson



N° 3

Boile

N° 4

Dommeud